

INFO BORT L'ETANG

Le bulletin d'information du Conseil Municipal 2009-06

REUNION DU 11 DECEMBRE 2009

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE DE BILLOM.

La communauté de communes Entre Dore et Allier a décidé, dans le cadre de l'exercice de sa compétence culture et sport, de prendre en charge les frais de transport des élèves des écoles primaires pour l'activité piscine.

Le Conseil Municipal a donc sollicité la prise en charge des frais supportés pour un montant de 900 €.

OBJET : SEMERAP : PRESTATION DE CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Le Conseil municipal a décidé de reconduire pour une année à compter du 1^{er} janvier 2010 la convention confiant à la SEMERAP la prestation de contrôle des poteaux d'incendie.

OBJET : ACHAT MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la proposition des ETS MOUILLAUD, ZI 63160 BILLOM, pour l'achat de différents matériels : un souffleur, un élément taille-haie et un taille-haie, pour un montant de 813,55 € HT, soit 973,00 € TTC.

OBJET : DEMANDE DE CONCOURS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE,(DDEA), DU PUY-DE-DOME POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT).

Le Conseil Municipal a sollicité la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) du Puy-de-Dôme, qui deviendra Direction Départementale des Territoires (DDT) à compter du 1^{er} janvier 2010, pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) à compter du 1^{er} janvier 2010.

OBJET : AIDE A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR ».

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une aide d'un montant de 200 euros sous la forme d'un bon d'achat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des statuts N°02/2009.

OBJET : INSTALLATION D'UN ESPACE MULTISPORTS.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport, CNDS.

TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

La communauté de communes a déclaré la voie d'accès au château de Ravel d'intérêt communautaire depuis le CD 223 jusqu'au hameau du Cros.

Le Conseil Municipal a accepté :

- de mettre à disposition de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier la partie de la voie d'accès au château de Ravel concernée par le transfert (chaussées et fossés) dans sa partie située sur la commune de Bort l'Etang, du CD 223 jusqu'à l'Allée Nouvelle, sur 950 m linéaire,
- que la Communauté de Communes prenne en charge l'aménagement et l'entretien de cette voie (chaussées et fossés).

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA TAXE PROFESSIONNELLE.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité, Considérant que toute réforme doit garantir :

- aux communes rurales et aux départements des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,
- le maintien de la clause générale de compétence qui permet aux départements d'accompagner financièrement les projets communaux : voirie, école, bâtiments communaux, culture et vie associative...

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,

- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que les communes et les départements percevaient grâce à elle.

.....*Le Conseil Municipal communique*.....

COLLECTE AU PROFIT DES RESTAURANTS DU CŒUR.

La mairie se propose d'organiser une collecte de denrées alimentaires non périssables au profit « des Restaurants du Cœur ».

Nous faisons donc appel à votre générosité.

Vos dons seront reçus à la mairie le 4 janvier 2010 de 14h à 19h, le 5 et le 7 janvier de 14h à 17h30 et le 8 janvier de 13h30 à 16h.

BIBLIOTHEQUE. A compter du 18 janvier 2010 et jusqu'au retour de Dominique THEALLER, la bibliothèque ouvrira les lundis de 17h30 à 18h30.

REPAS DE NOËL DES « ANCIENS ».

Le repas des « anciens », habitants de Bort l'Etang âgés d'au moins 60 ans en 2010, aura lieu le DIMANCHE 17 JANVIER 2010 à 12 heures, à la salle des fêtes.

Les invitations seront distribuées avant Noël.

Merci aux éventuels « oubliés » de bien vouloir nous pardonner et de prendre contact avec la mairie : TEL : 04 73 68 30 76.

LA COMMUNE A CHOISI LE CHAUFFAGE PAR GEOTHERMIE VERTICALE.

Avant l'arrivée des premiers froids, la commune de Bort l'Étang a décidé de remplacer le chauffage de l'école maternelle devenu inefficace.

Remplacer, oui, mais quelle source d'énergie utiliser ?

La nouvelle installation devait répondre à trois préoccupations majeures : être économique, durable et capable de s'adapter au système de chauffage central déjà en place.

Le Conseil Municipal a choisi la géothermie verticale qui consiste à récupérer l'énergie du sol en profondeur grâce à des sondes géothermiques placées à 100 m de profondeur ; avantages : un renouvellement naturel et permanent de la source d'énergie, un très bon rendement et un faible encombrement du terrain.

Pour ce faire, la Mairie a fait appel à une entreprise de forage locale spécialisée et experte dans ce domaine : « Auvergne Forage » implantée à Lezoux. En quelques jours, 8 puits de 100 mètres chacun équipés d'une double géosondes, ont été réalisés. Il ne restait plus qu'au chauffagiste, l'entreprise Courty de Ravel, à relier les forages à une pompe à chaleur, chargée de redistribuer la chaleur dans l'ensemble des radiateurs existants.

Après plusieurs semaines d'utilisation, l'équipe municipale se félicite d'avoir choisi ce système de chauffage par géothermie verticale, alliant performance énergétique et économie, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

CIRCULATION AUTOMOBILE, MISE EN PLACE DE SENS INTERDIT.

Nous sommes toujours sans nouvelle du panneau sens interdit installé au croisement de la Route Départementale N° 212 et de la voie communale N° 13, (carrefour des Andrauds).

Nous faisons appel au cœur du commando « anti sens interdit » : Noël approche, soyez sympas, ne laissez pas ce bébé panneau seul, ramenez le à la crèche pour lui permettre de passer, comme vous, de bonnes fêtes.

Avez-vous pensé aux conséquences de votre bêtise : n'ayant pas été sages, le père Noël vous a vu, vous risquez d'être privés de jouets, ce serait dommage.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES.

Les listes électorales seront révisées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2009.

Durant cette période, la commission de révision des listes électorales examinera les radiations à effectuer ainsi que les demandes d'inscription.

Si vous n'avez pas encore effectué cette démarche, c'est le moment pour vous faire inscrire. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

DECHETS MEDICAUX La communauté de communes Entre Dore et Allier met en place sur son territoire un système de collecte sécurisée des déchets médicaux à risque, à destination des particuliers. Les déchets collectés sont uniquement les aiguilles des patients en auto-traitement et stockés dans un récipient hermétique.

Un conteneur est mis à disposition des usagers à la communauté de communes aux horaires d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h et de 13h à 16h et les mercredis de 9h à 12h.

Ces déchets sont ensuite collectés et éliminés selon la réglementation en vigueur.

Renseignements : communauté de communes Entre Dore et Allier – 29 avenue de Verdun – 63190 LEZOUX - Téléphone : 04.73.73.95.10

RECENSEMENT 2010 DE LA POPULATION.

Notre commune figure dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement de la population en 2010, du 21/01/2010 au 20/02/2010.

A partir du 21 janvier 2010, vous allez donc recevoir la visite de l'agent recenseur, Mademoiselle **MAGALIE LICHERON**. Elle sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à la mairie.

Pour la commune, le recensement est également très important, car beaucoup de dotations de l'Etat, à commencer par la plus importante, la « Dotation Globale de Fonctionnement », sont calculées en fonction du nombre d'habitants.

Il est donc très important d'être le plus précis possible.

INFORMATIONS DIVERSES

CONCOURS DE BELOTE DE L'AMICALE LAÏQUE.

L'amicale laïque organise son concours de belote le **SAMEDI 16 JANVIER 2010 à 20 H 00 à la salle des fêtes.**

Un lot à chaque participant. **VENEZ NOMBREUX.**

CINEMA : prochaine séance, salle des fêtes : **mercredi 6 janvier 2010, 20 H 30, Le dernier pour la route, avec François CLUZET, Mélanie THIERRY...**

Genre : drame.

BIBLIOTHEQUE. Le prochain passage du bibliobus est fixé au 21 janvier 2010. Merci de bien vouloir ramener livres, CD et cassettes vidéo.

DECHETERIE SBA A LEZOUX.

Horaires d'hiver : mardi au samedi inclus, 9h-12h/14h-16h45.

SOCIETE DE PETANQUE : La remise des licences 2010 aura lieu le 31 janvier 2010 au siège, café chez Barrioux, à partir de 8H30.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à rejoindre la société.

Bonnes fêtes de fin d'année